Docusign Envelope ID: 11F251C0-1A4A-4C7A-85D2-6606C3C11BC1

ABBATIALE HOTEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social : 236 Cours de la Libération et du Général de Gaulle
38000 GRENOBLE
487 513 418 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA GÉRANCE DU 24 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt-cinq, Le 24 juillet,
Au siège social,

Le soussigné :

Monsieur Alexandre SIAUD, demeurant 4 chemin des Grands Ducs 38800 CHAMPAGNIER,

Gérant de la société ABBATIALE HOTEL, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, divisé en 100 parts sociales, rappelle que :

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 31/01/2025, les associés ont autorisé à l'unanimité :

Monsieur Alexandre SIAUD à apporter à la société AMALYS & CO, société par actions simplifiée au capital social de 697 000,00 euros dont le siège social est sis 6 Chemin des Grands Ducs 38800 CHAMPAGNIER, en cours d'immatriculation près du RCS de GRENOBLE (38) et représentée par Monsieur Alexandre SIAUD, en qualité de Président, QUATRE VINGT-QUINZE (95) PARTS SOCIALES, numérotées de 1 à 95 inclus, lui appartenant dans la société,

Et

Madame Marie-Anne SIAUD à apporter à la société AMALYS & CO, société par actions simplifiée au capital social de 697 000,00 euros dont le siège social est sis 6 Chemin des Grands Ducs 38800 CHAMPAGNIER, en cours d'immatriculation près du RCS de GRENOBLE (38) et représentée par Monsieur Alexandre SIAUD, en qualité de Président, CINQ (5) PARTS SOCIALES, numérotées de 96 à 100 inclus, lui appartenant dans la société,

Et ont agréé expressément la société AMALYS & CO en qualité de nouvelle associée.

Les associés ont décidé, comme conséquence de cette autorisation et sous réserve de la réalisation de ces apports, que l'article 8 des statuts serait de plein droit modifié à compter du jour de la signification dudit apport à la société ou du jour du dépôt d'un original des actes d'apports et de l'acte constitutif de la société AMALYS & CO au siège social.

Docusign Envelope ID: 11F251C0-1A4A-4C7A-85D2-6606C3C11BC1

Un exemplaire des contrats d'apports et l'acte constitutif de la société AMALYS & CO ont été déposés au siège social le 24 Juillet 2025.

Ces déclarations faites, Monsieur Alexandre SIAUD , constate que la modification statutaire susvisé est devenue définitive à la date prévue, soit le 24 Juillet 2025, jour du dépôt desdits actes au siège social.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le gérant a dressé le présent procès-verbal qu'il a signé après lecture.

Monsieur Alexandre SIAUD

DocuSigned by:
SIAUD Alexandre
3591B772F7D34F0...